

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.002

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT, GERMA et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Commune de SAINT-SULPICE DE ROYAN - Révision n° 2 du P.O.S.

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 13 novembre 1998, le Conseil Municipal de la Ville de Saint Sulpice de Royan a arrêté le projet du Plan d'Occupation des Sols révision n° 2 de la Commune.

Conformément à cette délibération, la Ville de ROYAN est consultée sur le projet de révision n° 2 du P.O.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oui l'exposé du RAPPORTEUR,

Considérant que les Villes de ROYAN et SAINT-SULPICE DE ROYAN ont des secteurs urbains et naturels de caractéristiques sensiblement similaires,

Considérant que ces secteurs sont pris en compte et s'harmonisent au vu des deux P.O.S.

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au projet du P.O.S. arrêté par la Ville de Saint Sulpice de Royan, par délibération du 13 novembre 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS